

# LE ST LAURENTAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES



Fête des écoles

Commune  
touristique

- Festivités en images
- Vie associative
- Infos
- Agenda
- Conseils municipaux
- Hommage



Fête du tennis



Vide grenier de la Pentecôte



Fête des voisins



Foulez nordiques au pays de Fort Boyard



Fête des écoles



Concours de la pétanque St Laurentaise



Vide grenier d'été



Randonnée de la St Laurent



Concours de pétanque du 15 aout

## VIE ASSOCIATIVE

### LAU'RANDO

Ajoutez la randonnée à vos loisirs !

Vous aimez retrouver des amis, marcher sur les sentiers, en forêt, ou dans le marais ? en suivant les rives de Charente ou les bords de plages ? C'est décidé, la randonnée est faite pour vous.



Nous vous proposons de rejoindre Lau'Rando, et vous pourrez faire jusqu'à **3 sorties par semaine** selon votre envie, votre disponibilité, ou vos forces.

- **le mardi matin**, un groupe de bons marcheurs fait un circuit de 12 à 15 kms, le matin, et parfois 20 kms si c'est une rando à la journée, avec pique-nique.

- **le jeudi après-midi**, on peut faire une sortie de 8 ou 9 km.

- **et le vendredi après-midi** est réservé à la Rando-Santé. Un animateur formé par un stage de la Fédération Française de Randonnée, accompagne un groupe pour une rando de 4 à 6 km environ. La présence d'un 2ème animateur garantit le fait de pouvoir interrompre plus tôt la balade, pour ceux qui seraient fatigués ce jour-là.

Le club organise aussi des sorties à la journée pour aller découvrir des sites touristiques : le Moulin des Loges, ou le Chaume de Séchebec : oui, ces destinations sont bien en Charente Maritime !!!

Deux séjours de 3 jours, ou d'une semaine, sont proposés aux adhérents, ainsi nous sommes allés dans le Pays Thouarsais, et nous irons en Dordogne en 2020 ... toujours avec le double objectif de randonner et de découvrir de nouveaux paysages, sans se refuser visites ou dégustations si cela se présente !

Vous craignez de ne pas être capable de marcher dans un club ? **Faites un essai gratuit !**



Notre assureur nous autorise à recevoir les personnes intéressées pour 2 sorties, avant toute démarche d'adhésion. Vous verrez si l'ambiance du groupe vous convient, si les activités vous plaisent... Ne vous inquiétez pas, il n'y a que des gens sympathiques à Lau'Rando, et vous y trouverez votre place.

Et la randonnée n'est pas un sport coûteux : cette année, l'adhésion individuelle est à 40 € pour 11 mois de balades sur l'année, assurance incluse. Il ne vous faudra qu'une bonne paire de chaussures, et un K-way parfois !!!

Vous pourrez nous rencontrer lors du forum des associations, sous la halle de La Bouillerie à Saint Laurent de la Prée, le samedi 7 septembre de 10 heures à 13 heures, et aussi aller découvrir notre site : [www.laurando.fr](http://www.laurando.fr) ou appeler le 06 30 60 03 61.

**En attendant, nous vous disons :**  
**« à bientôt sur nos chemins... »**

### HATHA YOGA

**YOGA sur la plage avec Thierry CORRALES**

Harmonisation physique et mentale qui détend en profondeur.

La séance est composée d'exercices respiratoires et posturaux.

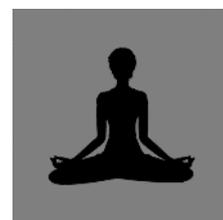
**À partir du DIMANCHE 2 SEPTEMBRE de 10h00 à 11h15 tous les dimanches, RDV sur le parking du fort Vauban à FOURAS**

12 € la séance. Abonnement 100 € les 10 séances.

Prenez un tapis ou/et une serviette et un coussin.

Le cours s'arrêtera en automne et il pourrait être annulé en fonction de la météo.

Pour inscription et informations, contacter Thierry CORRALES :  
06 76 46 11 16 ou 05 46 83 97 54



# TENNIS CLUB DE LA PREE

## La lettre d'un stagiaire

*Cher journal,*  
*j'ai fait un stage de tennis à Saint-Lo. Le premier jour, nous avons révisé nos points forts et nos points faibles pour nous remettre en jambes et être bien prêts à jouer au tennis. Nous nous sommes échauffés pour être sûrs de ne pas nous faire mal pendant l'entraînement.*

*Cécile s'adapte au niveau de chacun, ce qui est appréciable pour les personnes qui n'ont pas fait de tennis depuis longtemps ... comme moi ! Chaque jour, nous nous sommes améliorés et malgré des entraînements intensifs, nous nous amusons... surtout pendant les matchs !*

*Les adultes et adolescents se sont bien entendus, c'était un bon mélange car ils apprenaient les uns des autres. Je te conseille fortement ce stage fun et ludique.*

*Ton ami*



Le tennis club de la Prée propose de **l'initiation au tennis dès 3 ans** (baby-tennis) le mercredi après-midi et le samedi matin; du **perfectionnement pour les jeunes et les adultes** toute la semaine ainsi que des stages aux vacances scolaires, des compétitions et des animations toute l'année.

- Samedi 07 septembre : inscriptions et renseignements lors du forum des associations.
- **Dimanche 08 septembre : portes ouvertes.**
- Vendredi 13 septembre : Assemblée Générale à 20h00 dans la petite salle polyvalente.
- Lundi 16 septembre : début des entraînements.



# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 17h00 à 19h00

Mercredi : de 15h00 à 18h00

Samedi : de 10h00 à 12h00

Tarifs :

Gratuit pour les moins de 18 ans.

4 € / an pour les adultes.

Bibliothèque : rue de la Grande levée.

Tél : 06 20 95 87 96

## FOULEES NORDIQUES DE LA PREE

### MARCHE NORDIQUE et LONGE-COTE / MARCHE AQUATIQUE

L'association « Foulées Nordiques de la Prée » propose une initiation à la marche nordique et une découverte de longe côte/marche aquatique.

Deux activités dynamiques de plein air que vous pouvez découvrir, encadrées par des animateurs diplômés.

Les adhérents peuvent pratiquer la marche nordique les mercredis et samedi matin, et le longe côte/marche aquatique les mardis vendredis et samedis en fonction des heures de marée. Séance compétition le lundi.



Nous proposons également des séances marche nordique et longe côte/marche aquatique douces.

Site : <https://www.fouleesnordiques.com/>

#### Initiations à la marche nordique :

Jeudi 5 septembre rdv parking passe aux bœufs Port des Barques

Samedi 7 septembre rdv office de tourisme Fouras

Jeudi 19 septembre rdv office de tourisme Fouras

#### Découvertes longe-côte/marche aquatique grande plage Fouras :

Jeudi 12 septembre

Jeudi 19 septembre

Samedi 28 septembre

Informations auprès de Chantal Hay au 06 33 26 36 69.

(Réservations à partir du 01 septembre 2019)



## JUDO CLUB FOURAS / ST LAURENT

Le club a clôturé sa saison 2018/19 par la cérémonie de remise de ceintures.



*Les enfants du club avec leurs 2 professeurs Philippe et Khossein et Antoine, membre du club.*

Nous vous accueillerons **dès le mardi 10 septembre dans un nouveau dojo** plus spacieux (ancienne salle de tennis de table , salle Roger Rondeaux)

Le club propose des cours de judo pour les enfants de l'éveil (dès la moyenne section maternelle) aux benjamins.

Pour les adultes, venez découvrir le Taiso (gymnastique douce basée sur le renforcement musculaire, les étirements et la relaxation).

Nous souhaitons également mettre en place un cours adultes de judo loisirs et/ou préparation physique.

Venez découvrir gratuitement nos activités aux **jours portes ouvertes les 10 et 12 septembre** et retrouvez nous au forum des associations de St Laurent le samedi 7 septembre et au forum des associations /fête de la jeunesse à Fouras le samedi 14 septembre !

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement par mail : [judoclubfsl17@gmail.com](mailto:judoclubfsl17@gmail.com) ou par téléphone 06 87 25 15 49

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur notre site internet <https://judoclubfsl17.jimdofree.com>

## FOOTBALL CLUB FOURAS / ST LAURENT

10 ans après, la nouvelle génération du Football Club Fouras / Saint Laurent, gagne la finale du challenge Charente Maritime qui s'est déroulée le jeudi 30 mai à Bussac Forêt .

Tous les joueurs et dirigeants, sont très fiers de leurs parcours, et remercient les municipalités de Fouras et Saint Laurent, ainsi que leurs sponsors de les avoir accompagnés tout au long de cette saison.



L'équipe senior A

## FOUR A CHAUX PIERRES ET FAGOTS

L'Association Four à Chaux Pierres et Fagots organise son premier chantier de bénévoles !

Créée en 2016, l'Association a pour but la sauvegarde du dernier four à chaux (1895) de notre commune.

Grâce à vos dons (particuliers, VM matériaux Rochefort, Ciment Calcia), notre association prépare le **premier chantier qui se déroulera du 16 au 21 septembre** prochain au 854, route des fours à chaux.

Si vous êtes disponible vous avez la possibilité de vous inscrire en tant que bénévole en contactant Cécile DANGEL au 06.42.15.03.19 (laissez vos coordonnées si vous accédez au répondeur).

Membre du réseau REMPART, le chantier s'inscrit dans l'esprit REMPART « Tous bénévoles pour le patrimoine ».

Vous pouvez vous inscrire pour la semaine ou pour quelques jours.

Si vous connaissez des personnes intéressées qui ne seraient pas de la commune, l'hébergement en gîte est offert.

L'objectif de cette première semaine est la réfection en pierres du mur de contour du four côté ouest avec comblement.

Vous pouvez contribuer au bon déroulement du chantier en apportant de la nourriture aux bénévoles (quiches, tartes, fruits, vos spécialités ...). Le chantier est prévu pour 10 participants maximum. Raphaël, notre maçon membre de l'association sera chef de chantier.



Vous pouvez également devenir membre de l'association : 20 € en individuel ou 30 € par couple.

Vous pouvez aussi nous soutenir en offrant un don sur le site helloasso en tapant four à chaux dans la barre de recherche ou utiliser le lien « faire un don » sur la page Facebook de l'association : Four à chaux St Laurent de la Prée 17 (don à partir de 1 euro accepté).

En vous promenant vous avez accès à une vue du four en longeant le champ (accès défriché et panneau directionnel flèche verte visible).

D'avance nous vous remercions de votre intérêt pour ce projet qui perpétuera le patrimoine de notre commune. N'hésitez pas à en parler autour de vous, le bouche à oreille contribue à faire connaître le four à chaux !

Enfin, sachez que le prochain RALLYE découverte aura lieu le dimanche 14 juin 2020 ...



Réunion de chantier préparative

# L'ILOT Z'ENFANTS CRECHE FOURAS / ST LAURENT

## L'ilôt z'enfants

Les insectes à l'honneur à la crèche !

Après avoir installé un hôtel à insectes dans leur jardin, les enfants ont découvert le pôle nature de Taugon.

Réalisé par un parent de la crèche, l'hôtel à insectes a été installé à hauteur d'enfants, pour les sensibiliser à la nature et à ses petits habitants.



Pour finir l'année, la crèche a pris le bus jusqu'au pôle nature de Taugon, à l'entrée du marais poitevin.

Certains ont pu pêcher des écrevisses et observer les habitants de la mare, pendant que d'autres pouvaient attraper des insectes volant ou rampant, en « farfouillant » dans les herbes.



Un pique-nique partagé a clôturé cette matinée de découvertes.

## Connaissez-vous la halte-garderie ?

Besoin de vous ressourcer, de vous libérer du temps? Envie de sensibiliser votre enfant à la collectivité ?

Sachez que c'est possible avec l'accueil occasionnel de L'ilôt z'enfants, en prenant contact dès début septembre avec le multi-accueil. Réservé une semaine à l'avance, le temps d'accueil de votre enfant est établi en réponse à vos besoins et en fonction des disponibilités de la crèche. L'ilôt z'enfants est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et accueille des enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

Vous pouvez joindre l'équipe au 05 46 84 12 38.



## L'ilôt familles

L'espace parents/enfants reprend du service dès le mois de septembre !

Dédié aux parents ou futurs parents, cet espace vous accueille gratuitement, de 9h30 à 11h30, dans le bâtiment de la crèche. Deux professionnelles de la crèche vous attendent pour un temps de jeux avec votre enfant. Le lieu est ouvert à tous et permet des échanges entre adultes, conviviaux et apaisants.



## Vide-grenier : édition 2019

Cette année le vide-grenier spécial 0-18 ans aura lieu le dimanche 13 octobre de 9h à 17h30 à la salle Roger Rondeaux de Fouras.

Tarif exposant : 10 euros la table de 3 mètres

Entrée libre et gratuite pour les visiteurs.

Petite restauration sur place.

Renseignements et réservation sur [videgrenier.ize@gmail.com](mailto:videgrenier.ize@gmail.com)



**Vide grenier**  
**Spécial 0-18 ans**  
Jeux, jouets, vêtements, livres, puériculture, meubles, etc...  
**Dimanche 13 octobre**  
**FOURAS**  
Salle omnisport Roger Rondeaux, de 9h à 17h30  
Buvette et petite restauration sur place  
Organisé par et au profit de la crèche et halte garderie l'ilôt z'enfants et l'espace parents enfants l'ilôt familles

# MODERN' JAZZ

Après avoir passé une année riche en danse, en partage et du repos bien mérité pour tous, les membres du bureau de l'association Modern'jazz reprennent du service et attendent avec impatience de pouvoir vous accueillir pour cette nouvelle année !

Pour les **inscriptions**, notre association sera présente au **forum des associations de St Laurent de la Prée, le samedi 7 septembre 2019 de 10h à 13h.**

Vous nous retrouverez également à la fête de la jeunesse de Fouras le samedi 14 septembre 2019 de 10h à 17h.

La date de reprise des cours est fixée au 10 et 11 septembre 2019.

Pour plus d'informations, ainsi que pour les inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone, par email ou encore par notre page Facebook.

A très vite, l'équipe AMJ

Cours	Horaires	Tarifs	Années Naissance
<b>Eveil à la danse</b> (45 mn)	Mardi : 16h30-17h15	125€ / élève	2014 / 2015
<b>Initiation à la danse</b> (1h)	Mardi : 17h15 - 18h15	130€ / élève	2012/2013
<b>JAZZ Débutant</b> (1h)	Mardi : 18h15 - 19h15	130€ / élève	2010/2011
<b>JAZZ intermédiaire</b> (1h15)	Mardi : 19h15 - 20h30	135 € / élève	2008 / 2009
<b>JAZZ Avancé</b> (1h15)	Mercredi : 19h – 20h30	135 € / élève	2002 à 2007
<b>Danse Modern'jazz Adultes</b> (1h30)	Mardi : 20h30 - 22h00	140 € / élève	à partir de 2001
<b>CLASSIQUE débutant</b> (1h)	Mercredi 15h-16h	130€ / élève	A partir de 2011
<b>CLASSIQUE intermédiaire</b> (1h)	Mercredi : 14h00- 15h	130€/élève	Pour les élèves ayant déjà fait du classique
Réductions	Familiale : - 10 € pour 2 inscriptions* - 15 € pour 3 inscriptions* *de personnes différentes dans la famille	-20€ si 2 cours (modern jazz et classique)	

**Si vous avez des demandes particulières, n'hésitez pas à nous contacter nous arrivons parfois à trouver un arrangement.**

## **Règlement de la cotisation annuelle :**

Vous pouvez régler en deux ou trois fois, payable dans son intégralité le jour de l'inscription.

Encaissement en septembre, octobre et novembre.

Le chèque doit être libellé au nom de l'Association : « Association Modern'Jazz ».

**Le dossier d'inscription comprend** : un certificat médical, la fiche d'inscription dûment remplie, une attestation d'assurance et le règlement de cotation annuelle.

- Pour nous contacter : par email : [amjstlaurent@gmail.com](mailto:amjstlaurent@gmail.com), par tel : 06 51 62 47 78

- Nous rejoindre sur Facebook : [www.facebook.com/associationmodernjazzsaintlaurentdelapree](http://www.facebook.com/associationmodernjazzsaintlaurentdelapree)



## GYM EVASION

### Horaire des séances :

#### Lundi

Zumba Kids : 17h00

Cross training : 20h00

Zumba : 21h00

#### Jeudi

Gym détente : 18h30

Piloxing : 19h30

Renforcement musculaire : 20h30

**Début des cours lundi 16 septembre**

**Contact : Gilette 06 77 76 86 00**

### Tarif annuel :

- Adhésion à l'association : 10 €

- 1 cours / semaine : 85 €

- 2 cours ou + : 130 €

- Forfait 1 enfant : 70 €

- Forfait 2 enfants : 110 €

- 1 cours d'essai offert.



**Parce que votre corps mérite du sport !!**

## LA PETANQUE SAINT LAURENTAISE

Une nouvelle association  
vient d'être créée sur notre commune.

Vous aimez jouer à la pétanque, alors venez la rejoindre afin de partager ensemble cette même passion.

Nos objectifs seront dans un premier temps de se retrouver autour du boulodrome afin de pratiquer notre sport.

Des concours vous seront proposés régulièrement.

**Au mois de janvier 2020, l'association rentrera dans le groupement « SUD CHARENTE ».** C'est un groupement de plusieurs associations de pétanque dans

les villages alentours, dont le but est d'organiser des concours dans l'année.

Pour toute information ou demande d'adhésion, vous pouvez contacter Mr David LASSERE, président de l'association, au 06 65 41 10 65.

Nous avons besoin de vous pour faire vivre cette jeune association.



## IMPRO LA CHRYSALIDE

Une rando pour les gourmands !  
dimanche 22 septembre 2019

C'est la 3<sup>ème</sup> fois que nous organisons **une rando gourmande**, et cette année, nous avons mis les petits plats dans les grands, puisque nous vous servirons l'apéritif, et ses amuse-bouche « de la mer », ensuite, pour votre plat principal, vous dégusterez une célèbre recette de poissons, bien de chez nous... et le dessert vous fera aussi penser à la Grande Bleue !!! Nous ne vous en dirons pas plus !

Le **départ se fera à 11h 30** de notre établissement : IMPRO La Chrysalide, l'œuvre d'Emmanuelle 300 route des Coudrées à Saint Laurent de la Prée.

Cette marche vous fera faire une **boucle de 11 km**, dans les beaux paysages du marais, avec vue sur la côte. C'est une randonnée accompagnée par nos soins,

guidée par les bénévoles de nos amis de l'association Lau'Rando.

Le dessert et le café seront servis à l'arrivée, suivis d'une animation, en musique !!!

Prix : adulte : 13 € ; enfants : 8 €

Inscrivez-vous rapidement, (il n'y a que 300 places) et avant le 13 septembre.

Pour tous renseignements et demander un bulletin d'inscription :

[improlachrysalide@emmanuelle.asso.fr](mailto:improlachrysalide@emmanuelle.asso.fr)

ou bien : 05 46 84 79 80

Nous vous espérons nombreux !



# ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

## ACCA

M. Joël DUMAS  
600 route des Fours à chaux  
17450 ST LAURENT DE LA PREE  
Tél : 06 77 88 00 41  
joange.dumas@free.fr

## AÏKIDO CLUB FSL

M. Jacques CHANJOU  
Dojo Espace Gazin  
17450 FOURAS  
Tél : 06 61 91 07 79  
Jacquo-martine.chanjou@orange.fr

## AMMIS

Mme Véronique DAGAND  
84 Route Impériale  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 27 75 73 93  
tonon.dagand@gmail.com

## ANCIENS COMBATTANTS et SOUVENIR FRANCAIS

M. Jean-Louis PAILLARD  
13 rue Roselières  
17450 FOURAS  
Tél : 05 46 84 07 25  
paillard.jean-louis@orange.fr

## ATELIER CIRQUE

Association AP'ART  
3 rue Champlain  
17300 ROCHEFORT  
Tél : 07 68 50 21 10  
apart.rt@wanadoo.fr

## BATTAGES ST LAURENTAIS

M. Olivier MARAIS  
256 Allée de l'Ouche Germain  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 70 11 74 96  
maraisbenvalcam@aol.com

## CLUB DU BON ACCUEIL

Mme Claudine MARTINEAU  
61 route des Coudrées  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 05 46 84 09 47  
guy.martineau.17@orange.fr

## CLUB PONGISTE FOURASIN

M. Jean-Paul MARTIN  
17450 FOURAS  
Tél : 06 08 98 98 19  
martin\_jean-paul@orange.fr

## DANSES COUNTRY

Mme Carine DUVERGER  
372 rue du Grand Four  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 05 46 84 69 37  
duverger.carine@gmail.com  
claudie.potier17450@gmail.com

## DANSES DE SALON

**BOUJ'GAMBETTES**  
M. François SINACOLA  
30 rue du Bois du Moine  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 08 28 09 52  
Leon.s@sfr.fr

## DANSE MODERN' JAZZ

Mme Séverine DEPARDIEU  
191 rue des Allées  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 51 62 47 78 et 06 21 06 42 43  
amjstlaurent@gmail.com

## ENTENTE CYCLISTE

M. Jany PERDRIAUX  
59 rue de la fée au bois  
17450 FOURAS  
Tél : 05 46 84 54 98  
transfobois@hotmail.fr

## ETOILE DE NOËL

Mme Maryse MINIER  
346 route des Coudrées  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 66 63 33 33  
maryseminier@gmail.com

## EVASION GYM TONIC

Mme Gilette LARBAT  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 77 76 86 00  
gymevasion.stlaurent@gmail.com

## FEST' EN HERBE

Mme Aline BOISSARIE  
40 route des Coudrées  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 61 96 04 37  
boissarie24@laposte.net

## FOOTBALL CLUB FSL

Mme Sylvie GUIGNER  
17450 FOURAS  
Tél : 07 86 18 32 04  
vivi-nono@orange.fr

## FOULEES NORDIQUES de la PREE

Mme Chantal HAY  
506 route de la Gare  
17450 ST LAURENT de la PREE  
Tél : 06 33 26 36 69  
fouleesnordiques.presidente@gmail.com

## FOUR A CHAUX PIERRES ET FAGOTS

Mme Cécile DANGEL  
854 route des Fours-à-Chaux  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 05 46 84 33 74  
fourachauxpierresetfagots@orange.fr

## GOLF DU PAYS ROCHEFORTAIS

1608 route Impériale  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 05 46 84 56 36  
golfrochefortais@gmail.com

## GYM DOUCE

Mme Luna- Chrystelle SUTRA  
Tél : 06 13 29 56 65  
aniame.andco@yahoo.fr

## HOLISCAL

Mme Lisou OUDIN-BARBEDOR  
Tél : 06 18 55 02 56  
lisou.holiscal@yahoo.com

## JUDO CLUB FSL

Mme Carole HAUTIERE  
43 rue des Franches  
17450 FOURAS  
Tél : 06 87 25 15 49  
judoclubfs17@gmail.com

## LAU'RANDO

M. Jean-Claude MARCHAL  
656 route de l'Océan  
Tél : 05 46 84 04 96 / 06 84 95 44 54  
jeanclaudemarchal@sfr.fr

## PARENTS D'ELEVES

Mme Laetitia MOREL  
77 rue de Touchelonge  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 61 23 75 00  
laetitiamorel@yahoo.fr

## PARENTHESSES

M. Nicolas SILLANS  
110 rue des Aulnes  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 07 82 19 70 00  
associationparenthese@yahoo.fr

## PETANQUE ST LAURENTAISE

M. David LASSERE  
131 rue de la Croix des Joncs  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 65 41 10 65  
lassere17620@gmail.com

## POUSSE PIEDS FSL

M. Arnaud TERRIER  
poussepiedsfouras@gmail.com

## PRESQU'ILE EN TRANSITION

Mme Yvette BONNET  
Tél : 06 31 04 96 19  
ybonnetlr@yahoo.fr

## QUAD AVENTURE 17

M. Stéphane LACELLERIE  
25 rue Tonkin  
17620 ECHILLAIS  
Tél : 06 62 39 70 70  
lacellularie.stephane@wanadoo.fr

## ROUL' BENEZZZ

M. Joël ELOUARD  
3 bis rue de la Coue  
17450 FOURAS  
Tél : 07 79 80 54 21  
joelelouard@gmail.com

## RUGBY F.O.C FOURAS

M. Xavier ROBIN  
texier.julien@live.fr

## TAI CHI

M. Christian JOST  
5 impasse des Sternes  
17450 FOURAS  
Tél : 05 46 84 30 70  
rgtca@wanadoo.fr

## TENNIS CLUB DE LA PREE

Mme Cécile DE WINNE  
131 rue de la Croix des Joncs  
17450 St LAURENT de la PREE  
Tél : 06 70 23 75 52  
tennisclubdelapree17@yahoo.com

## YOGA

M. Thierry CORRALES  
22 rue du 11 novembre  
17330 PORT des BARQUES  
Tél : 05 46 83 97 54  
thierrycorrales17@gmail.com

## NATURAL FORM'

Mme Liliane DOUCET  
Tél : 06 23 85 24 29  
lilidoucet@orange.fr

## INFOS

## TRAVAUX

Réparation des toits de l'église



Réaménagement de la place de l'église



## COLLECTE DE LUNETTES SOLAIRES

Dans le cadre de missions humanitaires pour l'association "Entraide Sans Frontières" des points de collecte de lunettes solaires sont à votre disposition à St Laurent :

- Pharmacie "les coteaux"
- L'Epicierie Utile
- La boulangerie « La Gourmandière le Moulin de la Prée »
- Salon de coiffure "Le Bon Hair"
- Fleuriste "L'Instant fleuri"
- Café "le Zinc de St Pierre"
- Cabinet infirmier

Nous nous engageons à les remettre aux populations nécessiteuses lors de nos missions humanitaires.

Contact : Sandra ADDE  
06 41 98 25 15  
[sandradde17@gmail.com](mailto:sandradde17@gmail.com)



## INFOS SOCIALES

### « Ma Commune Ma Santé »

La **mutuelle communale** permet à un ensemble d'assurés de bénéficier d'une couverture santé complémentaire avec un tarif négocié pour être moins cher qu'ailleurs. L'objectif est de permettre l'accès pour tous les habitants à une complémentaire santé de qualité et durable, à un prix abordable.

Les cotisations sont souvent réduites de 20% voire 45% dans certains emplacements tout en gardant l'efficacité des remboursements médicaux.

D'ailleurs, les assurés seniors sont les plus intéressés par les mutuelles proposées par leurs communautés. C'est le cas dans plusieurs régions et municipalités qui continuent à proposer ce genre de formules santé.

Les personnes intéressées par cette Mutuelle, peuvent se présenter aux **permanences qui sont organisées à la Salle Polyvalente de la commune tous les 15 jours les vendredis de 9h30 à 12h00.**

Septembre : les 13 et 27

Octobre : le 11 et le 25 sur RDV

Novembre : les 8 et 22

Décembre le 06 et le 20 sur RDV



### Les bonnes raisons pour lancer un dépistage du cancer du sein

A cette occasion la commune de Saint Laurent de la Prée s'associe à l'action de communication «**Octobre Rose**» organisée par l'Association Lucide 17.

Pour **sensibiliser les femmes à la nécessité du dépistage**, la mairie sera enrubannée en Rose ainsi que différents endroits sur la commune.

Pour plus d'informations, parlez-en à votre médecin ou contactez le 05 46 90 17 22.

### DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN



### Rompre l'isolement des personnes âgées

Nous avons presque tous une personne âgée proche, une mère ou une grand-mère, une voisine, une amie... et vous savez alors trouver les mots pour lui parler

**Faire des visites d'amitié à des personnes âgées** à domicile, voici une mission que le service du CCAS a mise en place depuis quelques temps, un volontariat grâce à des bénévoles retraités.

Rompre la solitude des personnes âgées, c'est essentiel et ce sont aussi, souvent, des moments de bonheur partagé au cours d'une visite autour d'un thé, d'un café.

Visite de convivialité :

Le lien social, une clé du bien-vieillir, cette démarche collaborative vise à encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création du lien social de proximité.

**Alors, si vous souhaitez avoir des visites à votre domicile par Anne-Marie ou Yvette, veuillez-vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie Tél : 05 46 84 00 35.**

L'adjointe au maire ne manquera pas de vous contacter.



### Téléassistance mise en place à votre domicile

La téléassistance, appelée également téléalarme, est un **outil d'assistance aux personnes âgées** leur permettant de donner l'alerte en cas de malaise ou d'incident. Ce système permet aussi de rompre l'isolement. Les personnes âgées isolées peuvent entrer en contact, depuis leur domicile, avec des **interlocuteurs professionnels 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.**

### Portage de repas

Le portage de repas est organisé par les collectivités territoriales, les associations et ou les entreprises de services à la personne.

Elle joue un rôle important dans l'aide à la personne, tant sur l'aspect humain que sur l'aspect diététique.

Le passage quotidien chez la personne âgée pour la livraison des repas permet de rompre l'isolement et d'effectuer une veille régulière de son état.

**Pour tous renseignements veuillez prendre contact avec le secrétariat de la mairie ou l'adjointe au maire chargée des affaires sociales.**

**Organisé par le CCAS en partenariat avec l'auto-école Fac'iles Conduite** au 9, Grande rue à Saint Laurent de la Prée.

L'automne arrive ! Nouvel atelier pour réviser le code de la route **les mardis 29 octobre et 05 novembre de 10h30 à 12h00.**

2 séances pour :

- rester vigilant sur la route
- être des seniors Eco-mobils

Afin que la formation et le suivi soient bénéfiques, il est préférable de participer aux 2 matinées.

Inscription en mairie : 05 46 84 00 35

Coût : 15 €, participation du CCAS de 7,50 €

## ASSISTANTES MATERNELLES

BADARD Sandra	118 rue des Aigrettes	06.63.27.75.59
BARILLOT Frédérique	24 rue du Médecin Général Martinaud	05.46.82.48.02
CHAUVIN Véronique	132 rue de Touchelonge	05.46.84.00.84
CLEMENCEAU Fanny	100 A impasse du moulin de signel	06.35.15.74.57
DOMENICI Séverine	130 rue du 3ème Millénaire	05.46.84.45.48
FRANCOIS Manuela	857 Grande Rue	09.50.11.07.14
HERVOUET Martine	421 rue des Carrés	05.46.84.20.78
MERIGOUT Amandine	29 rue des Vanneaux	06.99.06.90.58
MISERY Sandrine	140 clos du Moulin	06.88.09.56.16
MODIANO Agnès	50 rue de la Terrière	05.46.83.48.24
MOREAU Tiffany	195 chemin de la Garenne	07.62.88.28.36
NOGARO Sandra	121 D impasse Du Moulin de Signel	06.63.99.13.02
PEUZIAT Aline	75 rue des Allées	09.87.16.70.96
PIOT Martine	812 Grande Rue	05.46.84.61.04
PORCHE Michelle	186 route des Fours à Chaux	06.15.75.46.08
RENARD Isabelle	91 impasse du Moulin de Signel	06.47.71.27.03
ROBERT Liliane	253 rue du Petit Loire	05.46.83.90.13
WERNERT Corinne	385 rue des Allées	05.46.84.26.82

### MAIRIE HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi - Mardi de 12h00 à 17h00

Mercredi de 8h00 à 12h00

Jeudi - Vendredi de 10h00 à 12h00

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h00 le matin  
au 05 46 84 00 35

Courriel : [mairie@saintlaurentdelapree.fr](mailto:mairie@saintlaurentdelapree.fr)

Site Internet : [www.saintlaurentdelapree.fr](http://www.saintlaurentdelapree.fr)

Blog : <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

# INFORMATIONS PREFERATORIALES



## Réglementation pêche à pied de loisir en vigueur en Charente-Maritime à compter du 10 avril 2019

### Zones réglementées pour la pêche maritime à pied de loisir :

- la pêche à pied de loisir des coquillages est interdite à moins de 25 mètres des concessions de cultures marines et des écluses à poissons.
- la pêche à pied des huîtres sur les gisements naturels classés :
  - est autorisée du 1<sup>er</sup> février au 30 novembre sur les gisements du Jamblet et du Tridoux (Ile d'Aix), des Palles et du Toureau (Ile Madame), de Lauzières (Nieul-sur-Mer) et de la Menoise (Angoulins).
  - est autorisée du 1<sup>er</sup> février au 15 mai sur le gisement de Chauveau (Rivedoux-Plage).

La pratique de la pêche maritime à pied de loisir des coquillages et des araignées s'exerce conformément aux dispositions listées ci-dessous.

Espèces	Taille minimale de capture <sup>(1)</sup>	Quantité maximale autorisée par pêcheur et par marée <sup>(3)(5)</sup>	Outils de pêche autorisés <sup>(3)(4)</sup>
<b>Huître creuse</b> <i>Crassostrea gigas</i>	5 cm	5 kg	Piochon (largeur maximale 4 cm) Démanchoir
<b>Huître plate</b> <i>Ostrea edulis</i>	6 cm	5 kg	Piochon (largeur maximale 4 cm) Démanchoir
<b>Coque</b> <i>Cerastoderma edule</i>	2,7 cm <sup>(2)</sup>	2 kg	Grapette à main
<b>Couteaux</b> <i>Ensis siliqua /Solen marginatus</i>	10 cm	5 kg	Ferrée (largeur maximale 10 cm )
<b>Moule</b> <i>Mytilus edulis</i>	4 cm	5 kg	A la main
<b>Palourdes</b>	<b>Palourde japonaise</b> <sup>(2)</sup> <i>Ruditapes philipinarum</i> 3,5 cm	200 unités	Grapette à main Couteau à palourdes Cuillère
	<b>Palourde européenne</b> <sup>(2)</sup> <i>Ruditapes decussatus</i> 4 cm		
<b>Pétoncle noir</b> <i>Mimachlamys varia</i>	4 cm	5 kg	A la main
<b>Telline (flion)</b> <i>Donax trunculus</i>	2,5 cm	2 kg	Grapette à main
<b>Praire</b> <i>Venus verrucosa</i>	4,3 cm	3 kg	Fourche à 2 doigts Cuillère Couteau à palourdes Grapette à main
<b>Oursin</b> <i>Paracentrotus lividus</i>	4 cm (piquants exclus)	5 kg	(4)

**Toutes espèces confondues, la pêche à pied des coquillages ne doit pas dépasser 5 kg par pêcheur et par marée.**

<b>Araignée de mer</b> <i>Maja brachydactyla</i>	12 cm	6 unités	A la main
<b>Crevette grise</b> <i>Crangon crangon</i>	3 cm	/	(4)
<b>Crevette rose (« Bouquet »)</b> <i>Palaemon serratus</i>	5 cm	2 kg	(4)
<b>Etrille</b> <i>Necora puber</i>	6,5 cm	/	(4)
<b>Tourteau</b> <i>Cancer pagurus</i>	13 cm	/	(4)

(1) Arrêté du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins.

(2) Arrêté du 15 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins.

(3) Arrêté préfectoral du 6 juin 2017 réglementant la pêche maritime à pied de loisir des coquillages et des araignées sur le littoral de la Charente-Maritime.

(4) Décret du 4 juillet 1853 portant règlement sur la pêche maritime côtière dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement maritime.

(5) Arrêté préfectoral du 10 avril 2019 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir de la crevette rose (*Palaemon spp*) pratiquée en pêche embarquée ou à pied en Charente-Maritime.

# AGENDA

## SEPTEMBRE

### Samedi 7 : Forum des associations

Sous la halle de La Bouillerie de 10h00 à 13h00 venez découvrir les associations sportives et culturelles de la Presqu'île. Renseignements, inscriptions...



### Dimanche 8 : Portes ouvertes au Tennis Club de la Prée

### Samedi 21 : World Clean Up Day

Opération de nettoyage de la commune organisée par la société Natur' Habitat et la municipalité.  
RDV à 9h00 sur le parking de Natur' Habitat dans la zone artisanale pour un petit déjeuner offert avant le départ.  
*La mission du World Clean Up Day consiste à éveiller l'attention sur la prolifération des déchets sauvages, provoquer une prise de responsabilité face à l'impact des nuisances que cela engendre aujourd'hui et aux conséquences de cette pollution environnementale.*

### Dimanche 22 : Randonnée de l'IMPRO La Chrysalide (voir page 9)

## OCTOBRE

### Samedi 5 et dimanche 6 :

#### Salon du bien-être

de 10h00 à 18h00 dans les salles polyvalentes.

Exposants, conseils, échanges, ateliers, conférence pendant les deux jours.

Renseignement en mairie : 05 46 84 00 35.

Salles polyvalentes.

ENTREE LIBRE.

**Salon Bien-Être**  
SAINT LAURENT DE LA PREE  
Salle Polyvalente

**2019**

Samedi 5  
Dimanche 6  
Octobre

**Entrée Libre**

Exposants  
Conseils - Echanges - Ateliers  
Conférences  
pendant les 2 jours  
de 10 h à 18 h

Renseignements en Mairie  
Tél : 05 46 84 00 35

## OCTOBRE

### Dimanche 13 : Bric à Brac

organisé par l'Association des Parents d'Elèves.

Grande salle polyvalente de 09h00 à 17h00.

Vente de vêtements, jouets, livres, puériculture... Accueil des exposants à 8h00.

3 € le MI pour les adhérents et 4 € pour les non adhérents à l'association.

Vous voulez exposer ? Renseignements auprès de Laëtitia au 06 61 23 75 00.



### Vendredi 18 : Soirée théâtre à 21h00

Jean-Louis FOURNIER est l'auteur de nombreux livres à succès, dont « Où on va Papa ? » (Prix Fémina 2008) et « Autopsie » (2017).

De la période qu'il a passée auprès de Pierre DESPROGES pour la réalisation de « La minute nécessaire de Monsieur Cyclopède », il en a conservé un humour féroce et une sincérité profonde, en décrivant avec finesse les côtés absurdes ou graves de nos vies.

Son livre « TROP » est un ensemble de petites chroniques de notre société de surconsommation qui nous vend « trop » de tout.

Dénonciation du consumérisme et de la multiplicité absurde des produits dans les rayons des magasins. Nos mains ne savent plus quoi attraper, nos yeux où se poser. Il y a « trop » de tout ...

La Compagnie TAMBOURS d'AURORE s'est emparée des textes de Jean-Louis FOURNIER pour en faire un spectacle drôle et impertinent, dans une mise en scène rigoureusement limitée et structurée, sous la forme de saynètes burlesques.

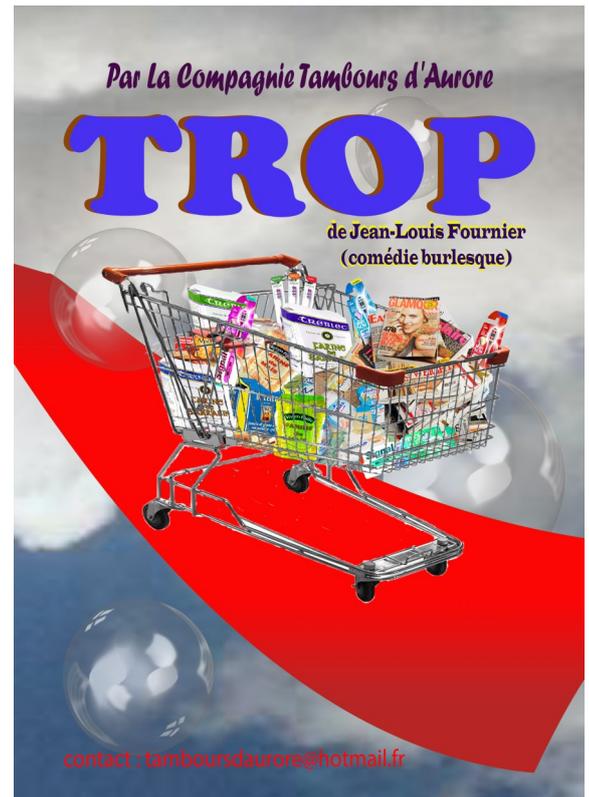
Le spectacle est accompagné d'une musique live (percussions) qui rythme les saynètes et leur enchaînement.

Renseignements : 06 20 95 87 96

Billetterie le soir du spectacle à la salle des fêtes à partir de 20h30.

Prix unique : 10 €

Gratuit – de 12 ans.



## NOVEMBRE

**Samedi 9 : Spectacle pour enfants** organisé par l'association L'Etoile de Noël.

**Lundi 11 : Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918**

Rassemblement à 10h00 au Monument aux Morts.

## DECEMBRE

**Samedi 7 et dimanche 8 : Marché de Noël** organisé par l'association L'Etoile de Noël dans les salles polyvalentes de 10h00 à 20h00 le samedi, de 10h00 à 19h00 le dimanche. Renseignements : 06 66 63 33 33.

**Vendredi 13 : Loto** organisé par le Football Club Fouras/St Laurent.

# CONSEIL MUNICIPAL

## RESUME DES DELIBERATIONS

### Recensement de la population

Quatre postes d'agents recenseurs seront créés afin d'assurer les opérations du recensement de la population pour une rémunération mensuelle de 1 650,00 euros bruts et une rémunération de 43,52 euros bruts par demi-journée pour participer aux demi-journées de formation et de repérage.

### Convention pour l'implantation d'abribus

Le conseil municipal accepte de signer une convention avec la société Abri Services Nouvelle Aquitaine, siégeant à Saintes, pour l'implantation de nouveaux abribus.

### Convention pour les travaux de la rue du Vinaigre

Le conseil municipal accepte de convenir avec le syndicat départemental de la voirie des communes de la Charente Maritime pour les travaux de la rue du Vinaigre de l'année 2019 et 2020.

### Demande de subvention au titre du fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré

Dans le cadre d'une démarche d'économie d'énergie des locaux du groupe scolaire de Saint-Laurent-de-la-Prée, mais aussi en vue de mettre aux normes ces mêmes locaux, d'importants travaux de réparation dont le montant prévisionnel s'élève à 5 997,61 euros hors taxes, doivent être envisagés en 2019 et sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré.

Plan de financement :

FINANCEURS	BASE	MONTANT H.T.	TAUX
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	5 997,61 €	4 798,08 €	80,00%
AUTOFINANCEMENT	5 997,61 €	1 199,53 €	20,00%
COÛT HT		5 997,61 €	

### Demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'habitat locatif en milieu rural

Dans le cadre d'une démarche d'économie d'énergie des locaux d'habitation locatifs de la commune, des travaux d'amélioration, dont le montant prévisionnel s'élève à 23 353,80 euros hors taxes, doivent être envisagés en 2019 et sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide l'habitat locatif en milieu rural du département de la Charente-Maritime.

Plan de financement :

FINANCEURS	BASE	MONTANT H.T.	TAUX
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	23 353,80 €	18 683,04 €	80,00%
AUTOFINANCEMENT	23 353,80 €	4 670,76 €	20,00%
COÛT HT		23 353,80 €	

### Redevance d'occupation du domaine public des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de télécommunications

La commune sollicite le versement de 11 467 euros et 31 centimes au titre de la redevance d'occupation du domaine public auprès de la société Orange, des années 2016 à 2019.

### Redevance d'occupation du domaine public des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

La commune fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au titre de l'année 2019 au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index sous forme d'avis au journal officiel de la république française, soit un taux de revalorisation de 36,59% pour l'année 2019, applicable à la formule de calcul issue du décret précité et sollicite le versement de 240 euros au titre de la redevance d'occupation du domaine public auprès de la société Enedis, pour l'année 2019.

### Acte pris de l'avis de l'autorité environnementale au sujet de la modification du plan local d'urbanisme liée aux hameaux nouveaux intégrés à l'environnement

Suite à l'avis reçu de l'autorité environnementale, (La Mission Régionale d'Autorité Environnementale – m.r.a.e.) concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme, cette dernière vise à faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme pour permettre la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement. Ce hameau permettra le développement d'une offre d'hébergement touristique autour du golf. Le projet, porté par la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, s'inscrit dans le cadre de l'opération grand site de France.

L'autorité environnementale fait part de compléments à apporter au dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme au regard de la sensibilité environnementale du territoire communal. Cela afin de mieux caractériser les incidences du projet sur les zones importantes pour les oiseaux et les zones humides. Elle souhaite que la justification de l'absence d'alternative au projet permettant de les éviter ou de les réduire soit versée au dossier.

Le conseil accepte d'intégrer les compléments demandés par l'autorité environnementale après l'enquête publique, sur la base d'éléments fournis par la CARO.

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT**  
**P015- 2019**  
**PORTANT REGLEMENTATION SUR LA TRANQUILLITÉ, LA SALUBRITÉ**  
**ET LA SECURITE PUBLIQUE**

**LE MAIRE** de la commune de SAINT-LAURENT DE LA PREE

**Considérant** qu'il est indispensable de renforcer les mesures prises pour lutter contre les bruits de la nature afin de garantir la salubrité et la sécurité publique

**Considérant** la nécessité de maintenir la tranquillité et l'ordre public,

**Article 1-Principes Généraux**

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution ou de surveillance, susceptible de présenter une gêne aux habitants ou porter atteinte à la tranquillité publique est interdit de jour comme de nuit.

Les exploitations agricoles ne sont pas concernées par cet arrêté lors de leurs travaux nécessaires à leur activité professionnelle.

Cependant les jours suivants font l'objet d'une tolérance au regard des prescriptions du présent article :

- **le 31 décembre**
- **le 01<sup>er</sup> janvier**
- **Fête de la musique**
- **Fête des voisins**
- **14 juillet**
- **15 août**

**Des dérogations individuelles ou collectives (associations, camping) pourront être accordées lors de circonstances particulière telles que manifestations commerciales, sportives, fêtes ou réjouissances.**

**Article 2 : Nuisances sonores sur les espaces accessibles au public, voies publiques, lieux publics ou privés.**

**Article 2-1 : Bruits dans les habitations et les dépendances**

Les propriétaires ou locataires détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit sont tenus de jour comme de nuit de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée ou intempestive.

**Article 2-2 : Jardinage/Bricolage:**

Les opérations de nettoyage et d'entretien des bâtiments d'habitation et leur dépendances, ainsi que les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore (tondeuses à gazon, motoculteurs, bétonnières, tronçonneuses, scies, perceuses, raboteuses, scies, etc....)qu'elles soient réalisées par un particulier ou un professionnel tout comme les travaux bruyants réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé sont autorisés uniquement dans les plages horaires suivantes :

- **Jours ouvrables de 8h00 à 19h30**
- **Les samedis de 09h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

**Article 2-3 : Nuisances sonores dans les campings**

Les **animations musicales pour les campings** devront se dérouler selon les modalités suivantes :

\* Période autorisée : du 01<sup>er</sup> juin au 15 septembre inclus

\* Horaires autorisés : **de 19h00 à 01h00**

\* **Baisse sensible de l'intensité à partir de 23h00**

\* Autorisation de soirée musicale : 3 soirs par semaine

#### **Article 2-4 : Nuisances sonores des véhicules à moteur (cyclomoteurs particulièrement)**

Les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route et/ou riverains. Notamment, les moteurs doivent être munis d'un dispositif silencieux et bon état de fonctionnement. L'échappement libre est interdit ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux. Il est donc par conséquent interdit de rouler avec des pots d'échappements trafiqués sous peine de verbalisation. Cette infraction est réprimée par une contravention de 4<sup>ème</sup> classe d'un montant de 90,00€ avec une majoration possible à 135,00 €.

#### **Article 2-5 : Nuisances sonores sur l'usage des canons anti-oiseaux « Canons effaroucheurs »**

L'utilisation par les agriculteurs des canons anti-oiseaux est règlementée de la façon suivante :

- du lundi au samedi : utilisation possible de 8h00 à 19h30

- les dimanches et jours fériés : utilisation possible de 10h00 à 12h00

L'implantation du dispositif doit être environ d'au moins 500 mètres des zones habitées, et la limitation du nombre de dénotations se déroulera toutes les 15 minutes.

#### **Article 3-Propreté des trottoirs-Obligations des riverains**

##### **Article 3-1 : Maintien de la propreté et respect de l'environnement**

Les habitants et professionnels, occupant des habitations riveraines des voies et places publiques sont tenus de maintenir en bon état de propreté le trottoir et le caniveau au droit de la propriété qu'ils occupent, qu'ils en soient propriétaires ou non.

L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

##### **Article 3-2 : Enlèvement de la neige et de la glace**

Par temps de neige, les habitants et professionnels, occupant des habitations riveraines des voies publiques doivent par temps de gel, débarrasser les trottoirs de la neige et de la glace ou à défaut les rendre moins glissants en y répandant du sel, du sable ou de la sciure de bois qu'ils doivent balayer au dégel. Les trottoirs doivent être ainsi traités sur toute leur largeur au droit des entrées et sur au moins un mètre de large par ailleurs, en tenant compte d'éventuelles parties saillantes telles que les escaliers, les jardinières...

##### **Article 3-3 : Entretien des plantations**

L'enlèvement des herbes croissant naturellement sur les trottoirs ainsi que les accotements non aménagés doivent être également entretenus au droit de vos parcelles. Aussi, un désherbage manuel est obligatoire, le recours aux pesticides étant interdit. Les plantations en bordure de voie publique doivent respecter les dispositions nationales et locales et du Code Civil. Les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou son représentant au droit de la limite de propriété. A défaut d'exécution, cette opération sera facturée par la ville aux frais du propriétaire après mise en demeure restée vaine.

#### **Article 4 : Transmission arrêté**

Le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fouras,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Fait à Saint Laurent de la Prée, le mardi 02 juillet 2019

Le Maire,

Raymond MINIER



**Gilbert**

**Si j'avais à décrire en quelques mots  
notre tranche de vie commune, je dirais ceci :**

**Gilbert, mon voisin,  
Gilbert, mon adjoint,  
Gilbert, mon copain,  
Gilbert, mon ami,  
Gilbert, mon binôme.**

**Te souviens-tu ?**

**Il y a 19 ans, tu es venu frapper à ma porte une soirée d'hiver pour intégrer une future équipe municipale ; tu m'as convaincu, car nous avons un point commun, l'amour du village.**

**Gilbert, tu as fait un travail remarquable, tu étais disponible 24h/24,  
7 jours sur 7.**

**Lorsque tu t'occupais des dossiers du village, tu n'avais qu'un seul but, l'intérêt collectif.**

**Lorsque tu t'adressais à un administré, tu lui disais, « je m'en occupe » et tu le faisais avec sérieux et célérité, téléphonant et frappant à toutes les portes de l'administration, prenant le dossier sous le bras et allant le défendre avec savoir-faire et bonne intelligence.**

**Gilbert, SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE peut te dire un grand merci, tu as travaillé d'arrache-pied malgré la maladie sans le montrer pendant des mois et des mois.**

**Tes qualités intrinsèques sont un exemple pour tous les futurs élus.**

**Gilbert, repose en paix auprès de Jeanine.**

Raymond Minier  
Maire de Saint Laurent de la Prée